



# LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

LE CHARIVARI CANADIEN,

Paraitra le vendredi de chaque semaine.

## PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Un an, ..... \$ 2.00  
Six mois, ..... 1.00  
Chaque numéro, ..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.

Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,  
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 4 SEPTEMBRE 1868.

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Flagiare.

## LA CONFEDERATION.

*Nimum ne crede coloris :  
Il ne faut jamais juger le bois  
par l'écorce.*

[ Suite ]

Mais avec cette politique mesquine, nous avons eu nos hontes, comme autrefois nous avons nos gloires nationales. Sous l'empire de ces influences néfastes, les plus ardents champions des droits du peuple sont devenus les plus dociles, les plus soumis, les plus abjects supports de l'autorité.

Ce sont eux qui, trahissant leurs professions antérieures, désertant le drapeau que leurs compatriotes leur avaient confiés ont troqué pour des honneurs et des salaires infimes le dépôt sacré des libertés populaires qu'ils avaient été chargés de défendre.

Le but de lord Durham était l'anglicisation du Bas-Canada. Quelqu'un en doute-t-il, voici ses propres expressions :

“ Jamais la population anglaise ne souffrira d'être gouvernée par une chambre d'Assemblée où les canadiens français auront, ou même seront près d'avoir la majorité. Le Bas-Canada doit être anglais quand même il devrait cesser d'être britannique.” Si dès la conquête, on avait adopté la sage politique d'angliciser la province et qu'on y eût persévéré, les français auraient été bientôt noyés, etc. Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national que l'on doit donner au Bas-Canada ; ce doit être celui de l'empire, celui de la majorité, de la population de l'Amérique britannique, celui de cette grande race qui doit avant longtemps prédominer surtout le continent américain, et l'avenir, le premier et permanent objet de gouvernement anglais, doit être d'établir en cette province une population anglaise, avec la langue et les lois anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidément anglaise.”

Mais je répète que l'on devrait tout de suite commencer à changer le caractère de la province et continuer à agir dans ce but avec fermeté, quoique avec prudence ; que quelque mode que l'on adopte pour gouverner le Bas-Canada le premier objet doit être d'en faire une province anglaise ; et que dans ce but l'ascendant ne doit jamais être laissé en d'autres mains que celles de la population anglaise..... Le Bas-Canada doit être gouverné maintenant, comme il doit l'être ci-après, par la population anglaise.”

Rien ne peut être plus explicite. Ce que l'on réclame pour ces nouveaux venus que la conquête a jetés au milieu des anciens habitants du pays, ce n'est pas l'égalité, c'est la domination, c'est la soumission d'un million d'habitants, parlant la langue de leurs pères, à une minorité insignifiante d'une autre origine.

C'est d'enlever à ce million d'habitants sa langue, ses lois, ses institutions, pour transformer son caractère national ; c'est

l'extinction de sa nationalité et de sa race que l'on exige.

Voilà dans toute sa franchise la proposition que le haut fonctionnaire impérial soumettait en 1839. Pour atteindre ce but, lord Durham propose d'abord, l'union du Haut et du Bas-Canada ; elle nous a été imposée. Mais le moyen le plus prompt et le plus certain, c'est l'union législative de toutes les provinces anglaises ; on nous l'a encore imposée. Voici comment il l'indique : A mon arrivée au Canada, j'inclinai fortement vers un projet d'union fédérale...

Mais le temps des transitions gracieuses est passé pour le Bas-Canada. Je crois que la tranquillité ne peut être rétablie qu'en soumettant cette province à la loi rigoureuse d'une majorité anglaise et que le seul gouvernement efficace serait celui formé par une union législative.”

Je suis porté à me demander si ce but ne serait pas plus sûrement atteint par l'union législative de toutes les provinces... Cette union réglerait décidément aussitôt la question des races.”

Je crois cependant que les provinces auraient le droit de se plaindre, si l'administration locale et la distribution des fonds pour objets locaux étaient transférées des assemblées locales à la législature générale, ce qui serait sujet à de plus graves objections... Pour prévenir cela, je préférerais conserver les assemblées provinciales en leur loi pour les attributions et les pouvoirs de simples municipalités.”

Après avoir recommandé comme mesure d'urgence l'union du Haut et du Bas-Canada, avec pouvoir de s'adjoindre les autres colonies, et que l'on nommât une commission pour fixer les limites des divisions électorales, le rapport ajoute ;

La même commission devrait former un plan de gouvernement local représenté par des corps électifs subordonnés à la législature générale.”

Une union législative de toutes les provinces avec des parlements locaux subordonnés à la législature générale et n'exerçant que des pouvoirs municipaux tel est